

Cuba dispose désormais d'une loi sur la protection des données personnelles



La Havane, 15 mai, (RHC)- L'un des objectifs de la loi sur la protection des données personnelles, approuvée par l'Assemblée Nationale est d'assurer le droit des personnes à la protection et à l'accès de leurs données personnelles, ainsi qu'à connaître les informations relatives aux conditions et aux généralités de leur traitement.

Oscar Silvera, ministre de la Justice a expliqué aux députés que le texte est le résultat d'un travail de recherche profond et il a souligné qu'il s'agit de la première loi du pays à réglementer cette matière.

Le ministre a révélé aux députés le large processus de consultation du projet, ainsi que les raisons pour lesquelles cette loi est nécessaire.

De l'avis du haut dirigeant, la rédaction de cette loi a tenu compte des législations à cet égard dans la région et en Europe.

José Luis Toledo, président de la Commission d'affaires constitutionnelles et juridiques, a précisé que cette loi s'inscrit dans l'ensemble des normes juridiques, visant à donner effet aux droits énoncés dans la Constitution de la République.

C'est précisément l'article 97 de la Constitution qui constitue l'axe central du projet, en reconnaissant le droit de toute personne d'accéder à ses données personnelles dans les registres, fichiers ou autres bases de données et information à caractère public, ainsi que de demander leur non-divulgateion et d'obtenir leur correction, rectification, modification, mise-à-jour ou annulation, a-t-il souligné.

Source: ACN

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/287906-cuba-dispose-desormais-dune-loi-sur-la-protection-des-donnees-personnelles>



Radio Habana Cuba